

Journée technique SDESR du 23 mai 2007

Tarif à la prestation pour la vente d'eau en gros

Exemple lausannois

Sébastien Apothéloz

Plan de la présentation

- Quelques chiffres
- Cadre légal
- Limites du tarif actuel
- Principes de base du nouveau tarif
- Démarche
- Conséquences pour les communes
- Conclusion

Quelques chiffres

- 22.5 millions de m³ au détail
- 4.8 millions en gros à 70 communes
- la vente en gros représente 18 % du volume vendu.

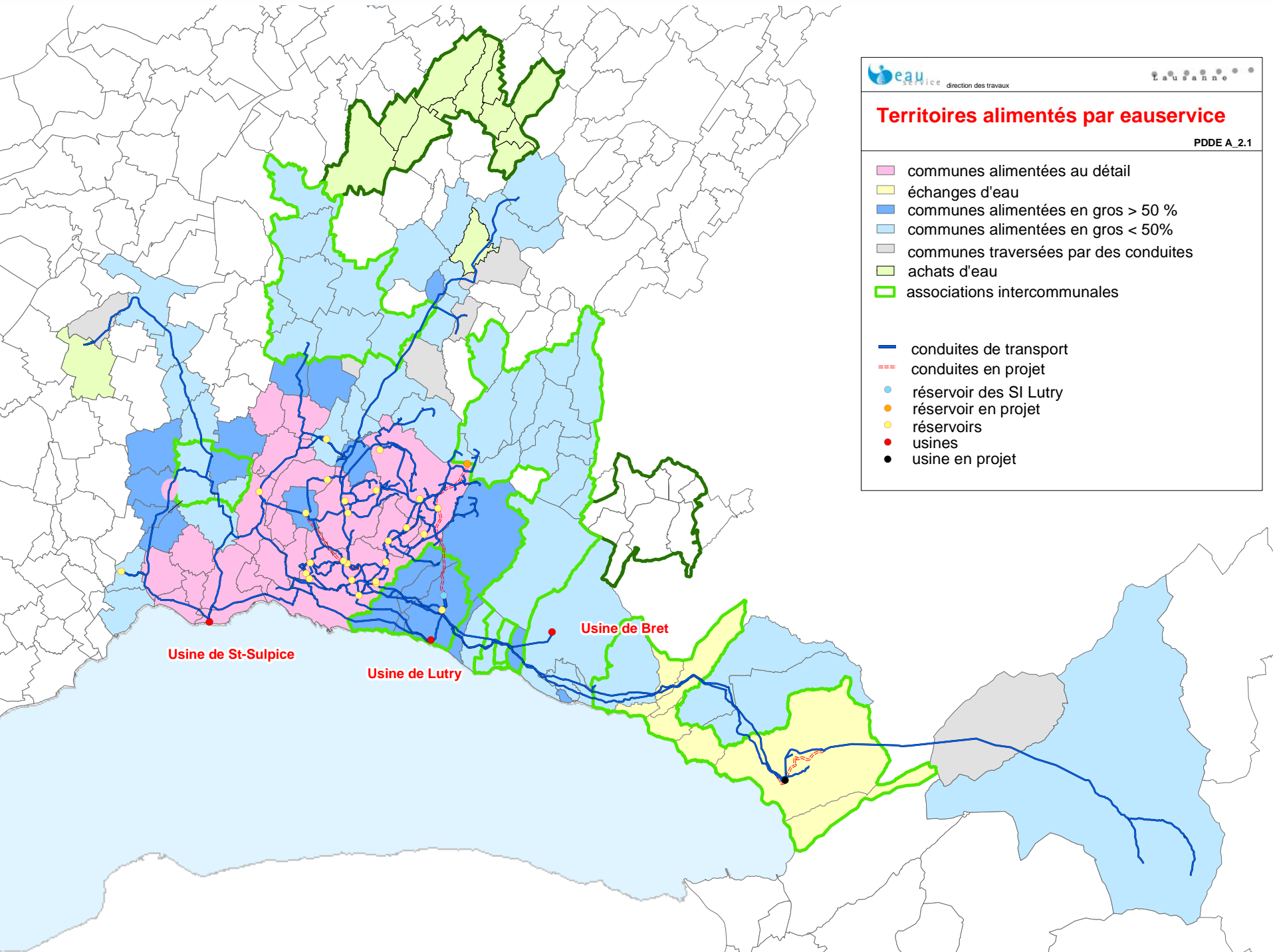
- 212'000 habitants au détail
- plus 100'000 habitants alimentés en gros, souvent de manière partielle.
- La vente en gros correspond à env. 45'000 habitants au détail.

Territoires alimentés par eauservice

PDDE A_2.1

- communes alimentées au détail
- échanges d'eau
- communes alimentées en gros > 50 %
- communes alimentées en gros < 50%
- communes traversées par des conduites
- achats d'eau
- associations intercommunales

- conduites de transport
- conduites en projet
- réservoir des SI Lutry
- réservoir en projet
- réservoirs
- usines
- usine en projet



Politique lausannoise en matière de distribution d'eau

- Assumer ses responsabilités de distributeur régional et, notamment, **assurer les pointes de consommation.**
- Mettre en place une tarification respectant une logique entre les coûts et la facturation, afin de pousser à l'optimisation des investissements dans la région.

Cadre légal (1)

La LDE distingue deux cas de figure:

1. L'obligation pour la Commune de fournir l'eau nécessaire à la consommation et à la D.I. Il s'agit d'une obligation d'intérêt public.
2. Une faculté pour la Commune de fournir un service plus étendu, dans la mesure où cela n'entrave pas l'exécution du point 1. Dans ce cas, la commune est libre de conclure le type de relation juridique qui lui convient.

Vente au détail

Vente en gros

Cadre légal (2)

1. 16 communes ont donné une concession à Lausanne pour assurer cette obligation. Dans ces communes, Lausanne a le même devoir d'alimenter que sur Lausanne.
Le prix de l'eau est de 2.10 Fr/m³ . Ce tarif n'est pas modifié.
2. Environ 50 contrats lient Lausanne à d'autres communes ou associations de communes pour la vente ou l'achat d'eau.
Le tarif actuel est de :
1.35 Fr/m³ en hiver
1.85 Fr/m³ en été

Limites du tarif actuel (1)

Très grande disparité des besoins:

- Volume acheté : de 3 m³/an à 1'500'000 m³ /an
- Dépendance : de 0 % à 100 %
- Nombre compteurs : de 1 à 21
- Diamètre compteur : de 20 mm à 350 mm
- Réservoir : de 0 m³ à volume suffisant

Limites du tarif actuel (2)

- Les communes qui consomment beaucoup cherchent de l'eau moins chère ailleurs et conservent des prises pour les cas de crise.
- Celles qui consomment peu ou pas ont des prises inutiles, trop nombreuses ou surdimensionnées.
- Diminution des recettes, stabilité des coûts pour eauservice.
- Les tarifs actuels au m³ ne sont pas représentatifs de la structure des coûts d'un distributeur d'eau :
A court ou moyen terme, les coûts dépendent peu de la quantité d'eau fournie.

Principes de base du nouveau tarif

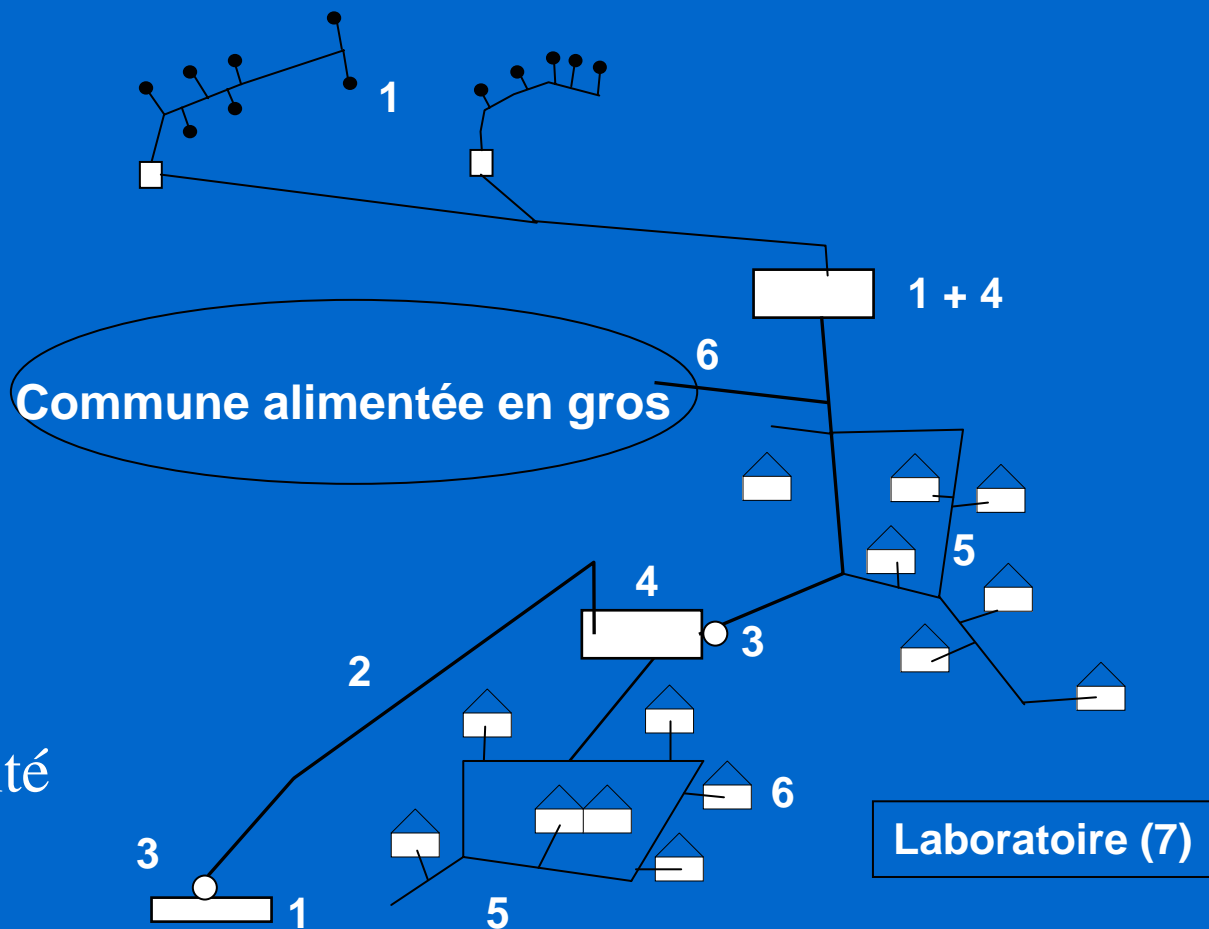
- **Équivalence** : il faut une relation entre le montant payé et les avantages retirés. Une commune qui consomme très peu doit aussi payer, car elle est assurée d'avoir de l'eau en cas de besoin (incendie, crise).
- **Égalité de traitement** : le principe de tarification doit être le même pour tous.
- **Couverture des coûts** : eauservice ne doit pas faire de perte avec le nouveau tarif.

La démarche

- Décomposition des coûts
 - selon le type de coût
 - selon la prestation
- Affectation d'un coût à un mode de tarification (m³, débit, finance annuelle, etc.)
- Simulations et adaptation

Décomposition des prestations

1. captage/
traitement /
désinfection
2. transport de l'eau
3. pompage
4. stockage
5. distribution
6. comptage et
facturation
7. contrôle de la qualité
de l'eau



Types de coûts

- Masse salariale
- Frais d'exploitation
- Frais financiers (évaluation de la valeur de l'ensemble des installations)
 - Amortissements
 - calculés sur la valeur de remplacement
 - avec un taux basé sur la durée de vie théorique
 - Intérêts
- Prendre garde à ne pas facturer deux fois
 - Prestations externes refacturées
 - Subventions

Comment facturer tout ça ?

1. Au m³ d'eau
2. Selon l'altitude
3. Selon le débit
4. Selon le volume de stockage
5. Par poste de mesure

Avec, dans la mesure du possible, une relation logique entre le mode de facturation et les coûts

Comment facturer tout ça ?

	Usine & traitem.	Sources	Pompage	Add. & transport	Stockage	Distribution	Contrôle eau	Postes mesure
Masse salariale								
Frais exploitation								
Amortissements								
Intérêts								

	mètre cube d'eau
	supplément en fonction de l'altitude
	débit nominal du compteur
	volume de cuve manquant
	par poste de mesure ou location

Volume consommé

- Maintien d'un tarif été / hiver différencié
 - hiver : 70 cts/m³ été 80 cts/m³
- Volume forfaitaire gratuit basé sur le diamètre du compteur pour favoriser le renouvellement de l'eau
- Supplément pour l'altitude en fonction de l'altitude du réservoir d'alimentation
 - 9.5 cts par m³ et par 100 m de dénivellation

Finance de débit

- Cette finance est basée sur le débit nominal du compteur, c'est-à-dire le débit maximum que l'on peut soutirer, limité à 3 l/min/habitant
- Certaines prise sont considérées comme des « assurances » incendie ou crise. Mais les infrastructures en amont sont dimensionnées pour pouvoir faire face en tout temps à ces crises ! Il est normal de payer, même avec une consommation nulle et un risque faible.
- Finance annuelle : Fr. 8.- par l/min

Finance sur le volume de cuve manquant

- Normes : 0.5 m³ / habitants
- Une commune qui n'a pas suffisamment de volume de cuve paie un montant annuel pour que Lausanne effectue cette prestation.
- Fr. 46.- par m³ de cuve manquant

Gestion des postes de mesures (compteurs)

- Finance de Fr. 1300.- par compteurs
- Nouvelle prestation de télérelevé : relevé des compteurs à distance, mise à disposition d'un site Internet pour la consultation sur des volumes consommés.
- La location du compteur maintenue

Conséquence pour les communes alimentées

- Certaines paient plus, d'autres moins.
- Une hausse n'est jamais agréable, mais elle pousse à se poser les bonnes questions : faut-il construire un réservoir, supprimer une prise ou diminuer son diamètre, renforcer la régionalisation ou le regroupement, etc. ?
- Certaines communes qui auraient subit une forte hausse arrivent à rationaliser leurs installations et à atténuer voir diminuer les coûts à moyen terme.

Conclusion

- Baisse du prix du m³
- Meilleure équilibre entre part fixe et part variable
(en moyenne 40 % fixe et 60% variable)
- Stabilité sur le long terme
- Meilleure relation entre le niveau des prestations et le prix de l'eau
- Pas de subventionnement croisé
- égalité de traitement

Merci pour votre attention